

DECISION N° 0000510 /CAB/MINMAP DU 01 JUIN 2020
portant nomination du Président de la Commission Spéciale de Passation des
Marchés Publics auprès du Projet de l'Enseignement Secondaire Technique
(PEST).-

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° - 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté conjoint MINMAP/MINFI n° 00000228 du 08 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des Commissions de Passation des Marchés Publics, des présidents, membres et rapporteurs des sous-commissions d'analyse des offres ;
- Vu** les arrêtés portant création des Commissions Spéciales de Passation des Marchés Publics auprès de certains Programmes et Projets,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Monsieur ALIOU MOUSSA est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Projet de l'Enseignement Secondaire Technique, pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais /-

Yaoundé, le 01 JUIN 2020



LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS,



ALBA MALLA OUMATE